

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt cinq octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Isabelle LAURIER – Annabelle BONNEAU (arrivée 19 h 25) – Dominique BAUSSIÉ – Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Arnaud GAUDIN – Véronique de SPARRE – Philippe BLANCHET – Aurélie FLUZAT – Denise BESCHON

Étaient absents excusés : Christelle MAUGUIN – Annabelle BONNEAU (arrivée 19 h 25)

Était absent non excusé : Charles-Robert LIAGRE

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Arnaud GAUDIN

Date d'envoi des convocations : 20/10/2022

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Depuis la dernière séance, monsieur le Maire a engagé deux dépenses : l'achat d'une débroussailleuse neuve pro pour 760 € TTC et des travaux d'installation de pompe à chaleur/clim au secrétariat de mairie pour 12 095 € TTC.

SIVOS FONTAINES/TOUR - EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a pris acte des effectifs de rentrée qui serviront de base à la répartition du reste à charge entre Fontaines-en-Sologne et Tour-en-Sologne lors de l'élaboration du budget primitif 2023 du syndicat. Sur 110 enfants au total, 62 sont domiciliés à Tour-en-Sologne, 36 à Fontaines-en-Sologne et 12 à l'extérieur. Pour 98 élèves domiciliés sur le territoire, 63.27 % de la charge sera imputée à Tour et 36.73 % à Fontaines.

GIDEC DE SOLOGNE : PROPOSITION D'ADHESION

Il a été décidé de ne pas adhérer au Groupement Intercommunal de Défense contre les Ennemis des Cultures dont le siège est situé à la mairie de Montrieux-en-Sologne et qui lutte principalement contre la prolifération des ragondins.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

Il s'agissait de virements entre comptes et opération d'ordre pour régularisation d'écritures comptables notamment la récupération d'un surplus d'amortissement, soit :

Section de fonctionnement : + 2 771 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : + 2 771 € en dépenses et recettes.

TRAVAUX DE CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CARS

Ce programme de travaux a dû être abandonné suite à des avis défavorables concernant son emplacement en bordure de Beuvron. Un nouveau projet est à l'étude pour délocaliser ce stationnement dans un endroit plus approprié.

CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE AM N° 822

Dans le cadre de la vente de la parcelle AM N° 822 au riverain, le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire pour signer tout acte de constitution d'une servitude de passage afin de permettre l'accès des engins en cas de réparation de l'église.

DROIT DE PREFERENCE PARCELLES AN N° 137/138 AU GARAMOURET

Le Conseil Municipal a renoncé à son droit de préférence pour ces parcelles boisées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D’UN POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le poste de secrétaire de mairie sera vacant au 1^{er} juillet prochain. Un poste d’agent filière administrative de catégorie B ou C, à temps complet, sera créé à compter du 1^{er} janvier 2023 afin de permettre une période de tuilage sur cet emploi charnière où la préférence sera donnée à quelqu’un qui a déjà exercé cette fonction.

RECENSEMENT DE POPULATION : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

En prévision du recensement de population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février prochain, le Conseil Municipal a fixé la rémunération des deux agents recenseurs sur la base du 1^{er} échelon du grade d’adjoint administratif pour un mois à temps complet.

RAPPORT D’ACTIVITE DES ORGANISMES SATELLITES

Les élus ont pris note du rapport d’activité et de développement durable 2021 de la Région Centre – Val de Loire.

Le Maire, Patrice DUCHET

Le 31/10/2022

